

E FOOT 38

PV N° 354



du jeudi 31 août 2017



SAISON 2017-2018

Journal officiel du District de l'Isère de Football



L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



SOMMAIRE :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> COMITE DIRECTEUR | <input checked="" type="checkbox"/> FUTSAL |
| <input type="checkbox"/> BUREAU | <input type="checkbox"/> RECRUTEMENT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> SECRETARIAT ADMINISTRATIF | <input checked="" type="checkbox"/> REGLEMENTS |
| <input type="checkbox"/> APPEL | <input checked="" type="checkbox"/> SPORTIVE |
| <input checked="" type="checkbox"/> ARBITRES | <input checked="" type="checkbox"/> STADES MUNICIPAUX |
| <input type="checkbox"/> DELEGATIONS | <input checked="" type="checkbox"/> STATUT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> ETHIQUE ET PREVENTION | <input type="checkbox"/> TECHNIQUE |
| <input checked="" type="checkbox"/> FEMININES | <input checked="" type="checkbox"/> TERRAINS |
| <input checked="" type="checkbox"/> FOOT ENTREPRISE | <input type="checkbox"/> DIVERS |

COORDONNEES DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 29 AOÛT 2017

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

E-foot 38 PV N° 354 du 31 août 2017

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

563927 MAHORAISE
580788 AJFC
590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASIG
681566 PLANET PHONE 38
848046 RIVOIS FUTSAL

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 JUILLET 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
581501 O. DE VILLEFONTAINE
581943 A.S. TURQUOISE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : ST CASSIEN

REGLEMENTS : MOS 3R – ST HILAIRE COTE – CHABONS - CHATEAUVILLAIN (ECBF) – ST ANDRE LE GAZ

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 29 Août 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le **STAGE DE DÉBUT DE SAISON** qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

Arbitres Auxiliaires - Dernières sessions

Secteur NORD ISERE / BIEVRE VALLOIRE

Jeudi 07 SEPTEMBRE 2017 à 19h15

Lieu : Maison des Associations 38690 **BIOL** (à côté de la Mairie)

Secteur VOIRON ST MARCELLIN /GRENOBLE / LA MURE / PONTCHARRA

Lundi 11 SEPTEMBRE 2017 à 19h15

Lieu : District de L'ISERE de FOOTBALL 2 Bis Rue Pierre de COUBERTIN
38360 **SASSENAGE**

Formation FMI pour les Stagiaires de la Session AVRIL 2017 (Obligatoire)

District de L'ISERE de FOOTBALL le : Mardi 12 SEPTEMBRE 2017 à 19h00.

Liste des arbitres convoqués :

NOM Prénom - Catégorie	Club
BARRAL Geoffrey D3	US Beurepaixoise
MERIAH Karim D3	AS Surieux Echirolles
BESSET Julien D4	AC Poisat
NIGHOUD Redouane D4	AS Martinérois
TOUZEL Xavier D4	AS Grésivaudan
BEDJAÏT Abdelhafid AA	2 Rochers FC
MERIMI Benyoubka AA	FC Echirolles
GERARD Maxence JAD	US Creys Morestel
PANICUCCI Gatien JAD	ES Manival
BONA Pierrick JAD Stagiaire	GF 38
KEFS Aymene JAD Stagiaire	FC Vallée de la Gresse
KHEDDAOUI Yacine JAD Stagiaire	
SENOUSSI Tahar JAD Stagiaire	AC Seyssinet-Pariset
TRINH Van-Thibaut JAD Stagiaire	
BELKHIR Riad D4	O. Villefontaine
FERRE Sébastien D4	Pays d'Alleverd FC
TRAGNI Robin D4	ES Rachais
CHARPENTIER Sarah JAD Stagiaire	ES Rachais
DO'O Lucas JAD Stagiaire	FC Varèze
FAVERO Enzo JAD Stagiaire	US Creys Morestel
MAAMIR Mohamed-Bilal JAD Stagiaire	AL St Maurice l'Exil
MAURIES Louis JAD Stagiaire	FC Varèze
BELBACHIR Hamza TJAD Stagiaire	O. St Marcellin

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD ISERE

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS CLUBS

FC CHIRENS : Nous nous excusons, l'Arbitre aussi ne nous a pas avertis.

FC LIERS : Pris note de la récusation de l'Arbitre. Pour le reste de votre courrier cela n'engage que vous.

CLAIX FOOTBALL : Pris note.

COURRIERS ARBITRES

Mr OUAGLANI Rahyan : Nous fournir le motif.

Mr LHUILLIER Ludovic : Nous vous donnerons une réponse le 09 Septembre 2017.

Mr THOMET Jean : Pris note

Mr PIACENTILE Remy : Pris note

Mr MESPLES Thierry : Pour attestation

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 29 AOUT 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR

COURRIERS

St Martin d'Uriage : Vous êtes bien dans le listing des clubs, votre délégué de secteur titulaire est Franck Agaci, son adjoint étant Marc Montmayeur.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 353 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Listes reçues : Four, St Hilaire de la Cote

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 29/08/2017

Présent(e)s : Annie Brault, J. Issartel, Th Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COMMUNICATIONS DES PLANNINGS CLUBS HORAIRE DES RENCONTRES

La commission féminine attire l'attention des clubs en particulier des dirigeants ou correspondants en charge des plannings hebdomadaires des rencontres de leurs clubs respectifs

Comme il a été présenté lors de l'AG de cet été, les dispositions suivantes ont été décidées :

- 1- Les modifications d'horaire, de terrain, ou de date doivent être réalisées par footclubs. Ceci concerne toutes les catégories jusqu'au U13 garçons ou filles
- 2- Afin de faciliter la tâche des correspondants de club, les délais pour effectuer ces demandes de modifications ont été ramenés à 10 jours
- 3- Concernant par contre les rencontres séniors où le club recevant possède des installations où l'éclairage est homologué E5, il devra respecter le délai de 2 semaines pour que le club adverse puisse s'organiser, et dans ce cas ce club adverse ne peut refuser de jouer le samedi en nocturne. Précisions en championnat l'horaire des nocturnes est 20H00, ce qui signifie qu'au cas où le club recevant souhaite jouer à un autre horaire, il ne pourra le faire qu'avec l'accord du club adverse
- 4- Concernant les horaires, principalement des compétitions de jeunes, la commission encourage vivement les clubs à consulter l'article 33 des règlements généraux du district et surtout le tableau récapitulatif. Celui-ci se trouve sur le nouveau site internet du district à la rubrique compétition, cliquer alors dans heures officielles des rencontres ce qui donne accès à un fichier PDF récapitulant ces horaires.
- 5- Concernant une nouvelle modification dans la zone du 9° au 6° jour précédant une rencontre, celle-ci ne pourra se faire qu'avec l'accord du club adverse, demande à faire par les boites mail officielles

- 6- A partir du mardi de la semaine de la rencontre, une modification pourra se faire que sur décision de la commission féminine
- 7- La procédure pour procéder sur foot club à ces demandes de modification a été communiquée aux clubs par mail et remis dans les documents de l'assemblée générale

COURRIERS : CLAIX, VALLEE DU GUIERS, BIZONNES

REUNIONS FMI

Une réunion FMI aura lieu le 7 septembre à 19 h au stade de foot de VOIRON (Plan Menu Est) pour VER SAU, RO CLAIX, BOURBRE, VOIRON/ MOIRANS, VALLEE DU GUIERS, VALLEE BLEUE, VEZERONCE HUERT, RIVES, LA SURE, PONT DE BEAUVOISIN

Une réunion FMI aura lieu le 13 septembre au district à 19 h pour GF TARENTEISE, G F 38 , GRESIVAUDAN, MIS-TRAL, SUD ISERE , E G 2F, LA MOTTE SERVOLEX, CLAIX

COMMISSION FEMININES ELARGIE

Les personnes intéressées pour intégrer la C F E sont priées de faire acte de candidature à la commission féminine La C F E a pour but de faire progresser le foot féminin ; la C F E se réunira environ tous les 2 mois et abordera tous les sujets liés au foot féminin, le fait de se rencontrer permettra d'échanger et de faire évoluer les pratiques

COUPE DE FRANCE ET COUPE RHONE ALPES

Les clubs intéressés par ces coupes sont priés de contacter la ligue A U R A

CHAMPIONNAT A 11

- D1 : Le calendrier est consultable sur le site
- D 2 : Le calendrier est consultable sur le site

CHAMPIONNAT A 8

Limite d'engagement le 4 septembre 2017

CHAMPIONNAT U18 A 11

Le comité de direction a validé jeudi 6 juillet la création de ce championnat 1 phase en aller / retour avec 8 équipes, la coupe se fera selon la formule échiquier-foot sur 3 tours Joueuses pouvant jouer dans cette catégorie U 18, U 17, U16 F et 3 U 15 F

Pré engagement sur footclubs jusqu'au 4 septembre

Les ententes entre clubs sont autorisées

Actuellement 4 équipes inscrites : ARTAS CHARANTONNAY, CLAIX, ECHIROLLES, SUD ISERE

Réunion des clubs concernés par ce championnat le 31 août à 19 h au district

CHAMPIONNAT U18 F A 8

Date limite d'engagement le 4 septembre 2017

CHAMPIONNAT U15 F

Date limite d'engagement le 18 septembre 2017

FUTSAL

Les clubs intéressés par un championnat Futsal sont priés de contacter Janick LOUIS (commission futsal)

Le Président
Jacques ISSARTEL - 06 34 87 23 55

E-foot 38 PV N° 354 du 31 août 2017

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du mardi 29 août 2017 - PV 354

Présents : Farid EL MASSOUDI, Patrick MONIER.

1. Mairie de Grenoble service des sports : noté.

SAISON 2017-2018

Foot à 8 : Les Commissions Sportive et Foot Entreprise se sont réunies les 11/07/2017 et 22/08/2017 et ont décidé de fusionner les championnats foot à 8 en semaine et foot à 8 entreprise. Toutes les équipes concernées participeront ainsi à un seul championnat commun, plus attractif et hétérogène. Les compétitions foot à 8 seront gérées par la commission Foot Entreprise.

Foot à 8 et à 11 : Les modalités d'inscriptions restent inchangées. Les inscriptions se font via Footclubs (entreprise à 11 D1 phase 1, entreprise à 8 D1 phase 1), ou éventuellement par la messagerie officielle du club.

REUNION

La réunion d'avant-saison est programmée **mardi 12 septembre 2017 à 19h00** au siège du District. Toutes les équipes (foot à 11, ex "foot à 8 en semaine" et ex "foot à 8 entreprise") sont cordialement invitées. La présence d'au moins un représentant par équipe serait souhaitable.

RAPPEL

Certificat médical pour les renouvellements de licences : le certificat médical fourni en 2016-2017 reste valable pour la saison 2017-2018 à condition de répondre à l'auto-questionnaire (URL : <https://www.fff.fr/e/l/qs-li.pdf>).

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 29/08/2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT.



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

REUNION DE DEBUT DE SAISON OBLIGATOIRE : pour tous les clubs le **Vendredi 01/09/2017 à 18h30** au District de l'Isère de football.

NOUVELLES APPELLATIONS POUR LES CHAMPIONNATS FUTSAL DE DISTRICT POUR LA SAISON 2017/2018 :

Excellence devient Futsal D1.

Promotion d'Excellence devient Futsal D2.

E-foot 38 PV N° 354 du 31 août 2017

Futsal D1 : Reprise du championnat semaine 37 soit au plus tard, le 17/09/2017.

Date limite d'inscription fixée au Lundi 28/08/2017 par l'intermédiaire de FOOTCLUBS.
Les équipes qui ne sont pas en règle ou inscription non validée à la date limite seront engagées au niveau le plus bas si l'effectif de la poule le permet.

- A.J.F.Chasse sur Rhône 1 (sous réserve de trésorerie)
- Pont de Claix Futsal 2 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)
- L'isle d'abeau Futsal 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)
- L'arbre de Vie 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)
- Mistral Grenoble 1
- Seyssinet A.C 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)
- Espoir Futsal 38 1
- Vie et Partage 2 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)
- J.O.G.A 2
- R.C. Virieu Futsal 1

Futsal D2 : Reprise du championnat semaine 38 soit au plus tard, le 24/09/2017.

Date limite d'inscription fixée au Lundi 04/09/2017 par l'intermédiaire de FOOTCLUBS sous réserve d'être en règle a cette même date.

- F .O Rivois 1 (sous réserve de trésorerie)
- Club Martinérois Futsal 2 (sous réserve de trésorerie et d'engagement sur FOOT 2000)
- R.C.Alpin Futsal 2
- A.J.F.Chasse sur Rhône 2 (sous réserve de trésorerie)
- L'arbre de vie 2
- Pays Voironnais 2
- Domarin As 1
- Nuxerete Fs 38 1(faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)
- L'isle d'Abeau Futsal 2
- Touvet-Terrasse 1 Refus
- Etoile Futsal Club 1 (sous réserve de trésorerie)
- L'Olympique Nord Dauphiné 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)
- R.C Virieu Futsal 2
- Futsal des Géants (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 29 AOÛT 2017

Présents : MM. BOULORD CHAMBARD, SEGHIER, VITTONI.
Excusés: MM. BONO, HUGOT, ODIOT, PINEAU, REPELLIN, ROBIN.

COURRIERS :

BIZONNES : pas de notion de kilomètres dans les ententes.

E.C.B.F : erreur de la commission. Nos excuses.

PAYS D'ALLEVARD : 3 joueurs U20 en U19 (aucun en niveau D1) et aucun en coupe.

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE /
2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LRAF a fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces "Ententes".

La demande sera adressée au District concerné et devra comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau Excellence de leur catégorie.**

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

U19				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1	O. COMMELLE	F.C. LIERS	Entente annulée	F.C. LIERS
3	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES

U17				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
2	O. COMMELLE	F.C. LIERS		O. COMMELLE
4	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
9	AS GRESIVAUDAN	CA GONCELIN		CA GONCELIN
13	CHABONS	OYEU	VALONDRAS/VIRIEU	STADE CHABONNAIS
23	U.S. BEAUREPAIRE	FORMAFOOT B.V.		FORMAFOOT B.V.
27	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		F.C. CHIRENS
31	E.C.B.F.	E.F.D.E		E.C.B.F.
34	M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE	E.S IZEAUX		M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE

U15				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
5	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
6	O. COMMELLE	F.C. LIERS		O. COMMELLE
7	ARTAS CHARANTON-NAY	BEAUVOIR		ARTAS CHARANTON-NAY
8	AS GRESIVAUDAN	CA GONCELIN		AS GRESIVAUDAN
10	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		SEREZIN DE LA TOUR
14	VALONDRAS	OYEU	CHABONS/VIRIEU	AS VALONDRAS
17	FORMAFOOT BV	THODURE		FORMAFOOT BV
29	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		F.C. CHIRENS
32	E.C.B.F.	E.F.D.E		E.C.B.F.
33	M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE	E.S IZEAUX		M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE

U13				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
11	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		AS CESSIEU
15	CHABONS	OYEU		STADE CHABONNAIS
18	FORMAFOOT BV	THODURE		FORMAFOOT BV
24	C.S. VIRIEU	A.S. VALONDRAS		A.S. VALONDRAS
28	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		F.C. CHIRENS

U10/11				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
12	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		AS CESSIEU
16	CHABONS	OYEU		AS OYEU
19	FORMAFOOT BV	THODURE		FORMAFOOT BV
25	C.S. VIRIEU	A.S. VALONDRAS		C.S. VIRIEU
30	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		A.S.L. ST CASSIEN

U18 FEMININES				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
20	GPT FURE ISERE	VOUREY MOIRANS		GPT FURE ISERE

SENIORS FEMININES				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
21	VOUREY	VOIRON MOIRANS		VOIRON MOIRANS
26	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		AS CESSIEU

SENIORS FEMININES à 8				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
22	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 29 AOUT 2017

Présents : A. Brault/L. Mazzoleni / G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B.Buosi
J. Chambard

Excusés : F. Agaci / C. Maugiron

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

COMMUNICATIONS DES PLANNINGS CLUBS HORAIRE DES RENCONTRES

La commission sportive attire l'attention des clubs en particulier des dirigeants ou correspondants en charge des plannings hebdomadaires des rencontres de leurs clubs respectifs

Comme il a été présenté lors de l'AG de cet été, les dispositions suivantes ont été décidées :

- 1- Les modifications d'horaire, de terrain, ou de date doivent être réalisées par Footclubs. Ceci concerne toutes les catégories jusqu'au U13 garçons ou filles
- 2- Afin de faciliter la tâche des correspondants de club, les délais pour effectuer ces demandes de modifications ont été ramenés à 10 jours
- 3- Concernant par contre les rencontres séniors où le club recevant possède des installations où l'éclairage est homologué E5, il devra respecter le délai de 2 semaines pour que le club adverse puisse s'organiser, et dans ce cas ce club adverse ne peut refuser de jouer le samedi en nocturne. Précisions en championnat l'horaire des nocturnes est 20H00, ce qui signifie qu'au cas où le club recevant souhaite jouer à un autre horaire, il ne pourra le faire qu'avec l'accord du club adverse
- 4- Concernant les horaires, principalement des compétitions de jeunes, la commission encourage vivement les clubs à consulter l'article 33 des règlements généraux du district et surtout le tableau récapitulatif. Celui-ci se trouve sur le nouveau site internet du district à la rubrique compétition, cliquer alors dans heures officielles des rencontres ce qui donne accès à un fichier PDF récapitulatif ces horaires.
- 5- Concernant une nouvelle modification dans la zone du 9° au 6° jour précédant une rencontre, celle-ci ne pourra se faire qu'avec l'accord du club adverse, demande à faire par les boites mail officielles
- 6- A partir du mardi de la semaine de la rencontre, une modification pourra se faire que sur décision de la commission sportive
- 7- La procédure pour procéder sur footclubs à ces demandes de modification a été communiquée aux clubs par mail et remis dans les documents de l'assemblée générale

U13

Le calendrier du Niveau 1 et Niveau 2 est consultable sur le site

U15 A 11

La Date butoir de la saisie des pré-engagements pour la D3 est le 04 septembre 2017

Responsable : DAN MARCHAL tél : 0624792638

U17

La Date butoir des saisies des pré-engagements pour la D3 est le 04 septembre 2017

OI.Nord Dauphiné en inactivité pour la saison 2017/2018

U19

La Date butoir de la saisie des pré-engagements pour la D2 est le 04 septembre 2017

OI.Nord Dauphiné en inactivité pour la saison 2017/2018

AS Bourbre en inactivité pour la saison 2017/2018

FC Liers : signalant son désengagement dans la catégorie

SENIORS

COURRIERS DES CLUBS

Engagements coupe réserve : Ro-Claix 2 /Eybens 3

Engagement coupe Isère : St Siméon

Nivolas : vos demandes de jouer le samedi soir en D3 et D5 ont été intégrées

Vourey et St Antoine: vous êtes engagés en D5 poule B

Sassenage : Vous pouvez inscrire une équipe 3 en D6, qui pourra jouer sur votre terrain synthétique le samedi soir. Rappel les nocturnes ont un horaire officiel à 20H00. Pour jouer à 19H00, il vous faudra l'accord des clubs adverses que vous devrez solliciter par demande sur footclubs.

Seyssins : sur votre demande concernant l'inactivité de Mistral, il n'y a pas d'inactivité déclarée en Ligue

D3 poule A : suite à suspension de terrain Gières 2 / U.O.Portugal 2 est à jouer sur 1 terrain à plus de 30 km, la seconde rencontre a purgé sera donné ultérieurement en fonction des tirages de coupe.

D4 poule A : Suite au courrier de Seyssins (pas très clair sur les dates) :

Match aller le 12/11/17 : Champagnier / Seyssins 2 à 15h

Match retour : Seyssins 2/ Champagnier à 13h

D4 poule D : Demande de FCBNI pour jouer le samedi à 20h : nécessaire fait

D5 poule B : Afin de répondre aux demandes de jumelage pour Ro-Claix 2 et de Beaucroissant (indisponibilité du club par rapport à la foire exposition dans la commune), le calendrier a été revu afin de donner satisfaction à ces 2 clubs qui prendront connaissance de ces modifications sur ce calendrier

D5 poule C : Courrier de Vallée du Guiers pour l'équipe 3 : si les rencontres à domicile ont été programmées le dimanche à 15h, c'est parce que pour avancer au samedi à 19h il vous faut obtenir l'accord de vos adversaires. Ces demandes de modification d'horaire sont à faire par footclubs auprès de vos adversaires

D5 poule D : modification pour ECBF 2 : leurs rencontres se joueront au stade de Chateaufvillain

VETERANS

Date limite d'engagements sur footclubs : 19 septembre

Le Co- Président : L. Mazzoleni

Le Secrétaire : J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END du vendredi 8 septembre 2017 au dimanche 10 septembre 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)
dimanche 10 septembre 2017

Match U17 HL
GF38/VENISSIEUX MINGUETTES à 13h00

STADE LESDIGUIERES - TERRAIN HONNEUR (GAZON)
dimanche 10 septembre 2017

Match D2 Féminine
GF38/FC MONTAUBAN à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)
dimanche 10 septembre 2017

Match U17 PHR
GF38 2/GR JEUNES EPINE à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)
dimanche 10 septembre 2017

Match Cp Gambardella
FC2A/FC SUD ISERE à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)
dimanche 10 septembre 2017

Match U15 HL
GF38/AS ST ETIENNE 2 à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)
dimanche 10 septembre 2017

Match U19 PHR
GF38 2/FC DOMBES BRESSE à 13h00

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 29 Aout 2017

Saison 2017/2018.

Renouvellement des dossiers licences arbitres

Nous rappelons à tous les Clubs, qu'ils ont jusqu'au 31 AOUT 2017 pour enregistrer(*) les licences de leurs arbitres sur foot club, couvrant ainsi leurs Clubs au Statut de l'arbitrage.

Passée cette date du 31 AOUT 2017 vos Arbitres deviendront INDEPENDANTS pour la saison 2017-2018.

* L'enregistrement des licences arbitres par les clubs se fait même si les dossiers médicaux ne sont pas commencés ou terminés.

* L'important c'est l'enregistrement avant le 31 AOUT.

ARBITRES DOSSIER MEDICAL INCOMPLET :

Mr AREGUIAN Pascal.	Club : LCA FOOT 38.
Mr AZIB Yousri	Club : FC ECHIROLLES.
Mr MERIMI Benyoubka	Club : FC ECHIROLLES.
Mr COIMBRA Jose	Club : AS DOMARIN.
Mr EL BOUR Sofiane	Club : US LA MURETTE.
Mr FERREIRA Georges	Club : US GIERES.
Mr GEORGY Jerome	Club : CLAIX FOOT.
Mr LATIRIS Jamal	Club : AC SEYSSINET.
Mr NAVARRO Thierry	Club : ES MANIVAL.
Mr SAIDIA Kamel	Club : DEUX ROCHERS.
Mr SHAIK Wisssem	Club : AM TUNISIENS ST MARTIN D'HERES.
Mr URBAIN Cedric	Club : UNION NORD ISERE.
Mr VAZ Fernando	Club : FC ST QUENTIN SUR ISERE.

Le Président

Le Secrétaire

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 29 Août 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- CLUBS : OL LES AVENIERES
- MAIRIE : LES AVENIERES

Courriers reçus :

- CLUBS : MENS - SASSENAGE – VAREZE
- MAIRIES : SAINT MARCELLIN - SAINT VERAN

TERRAINS : Visites Installations : ARTAS CHARANTONNAY jeudi 07/09

LES AVENIERES lundi 11/09 -

E-foot 38 PV N° 354 du 31 août 2017

INFO LIGUE - COUPE DE FRANCE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur une Installation Sportive classée au minimum au niveau 5, 5s, 5SY ou 5SYE.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures pour trouver une Installation Sportive de repli correspondant au niveau de Classement prévu ci-dessus. Sinon la rencontre sera inversée dans la mesure où le club visiteur possède une Installation Sportive comme indiqué ci-dessus.

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs **jouant à onze** en **D1** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

Tous les clubs évoluant dans les différents championnats du District, doivent posséder des installations sportives correspondant à la réglementation de l'article 40 ci-dessus. Il est demandé aux Présidents de clubs de se rapprocher de la CDTIS afin d'étudier la mise en conformité de leur installation sportive.

Les installations sportives des clubs de D1 et D2 seniors du District de l'ISERE doivent être homologuées en niveau 5. 5 (gazon), 5SYE ou 5SY (synthétique), 5S (stabilisé).

Une dérogation pour permettre la mise en conformité de l'Installation Sportive est possible. Elle est accordée par le Comité Directeur sur proposition de la CDTIS après présentation par le propriétaire de l'installation d'un planning permettant la réalisation de la mise en conformité avant la fin de la saison sportive.

Cette dérogation n'est possible qu'une seule fois et pour une seule saison et doit être demandée par le club avant fin septembre.

La Commission des Terrains et Installations Sportives rappelle le souhait d'être consultée en amont des projets (terrains, vestiaires, club house, éclairage ...), elle permet d'éviter des non conformités, de faire en sorte que les objectifs des porteurs de projets soient atteints. La CDTIS se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	D1 – D2	D1
Niveau 6	D3 à D6	D2 – D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 6	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	07/07/2017
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests reçu
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/05/2017

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- . LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- . NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- . C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courrier reçu : Mairie CRET EN BELLEDONNE –

Les dispositifs du F.A.F.A pour la saison 2017/2018 sont en cours de construction ; Ils seront disponibles en septembre après validation par le Bureau Exécutif de la ligue du Football amateur fin août.

Le FAFA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: Emploi – Formation – Equipement - Transport

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – La Formation - L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FAFA du District** pour avis et préparation de votre dossier.